

**CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)**  
**PROCES-VERBAL de la Séance du 11 juillet 2025**

Convocation du 7 juillet 2025

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 11 juillet 2025.

Le Maire,  
Pierre DECOURSIER

**SÉANCE DU 11 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : treize

**Etaient présents :**

Mmes Myriam BROGNARA, Sandra BARRAUD, Cécile LASSEGUES (arrivée à 19h15),  
Mylène MONNAIS, Sylvie VERGNAUD,  
MM, Pierre DECOURSIER, Dominique JOUANNY, Loïc LARDY, Xavier DEVAUD (arrivé à 19h22).

**Excusés :** Mmes Sabine BELAEN, Marie-Paule GULYAS,  
MM. Pierre COURET, Fabien ROY.

Mme Myriam BROGNARA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.  
Le PV de la séance précédente est adopté à 7 voix pour.

M. le Maire explique que M. Gilles PENOT a démissionné, le conseil municipal se retrouve à 13 et que le quorum est à présent à 7. Il précise que c'est regrettable.

M. le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Avenants marché MTL
- Règlement de facture en section d'investissement

Arrivée à 19h15 de Cécile LASSEGUES

**OBJET : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Décision N°25062405 du 24/06/2025 :  
Contrat à durée déterminé employant Madame Galéane BROGNARA  
du 01/07/2025 au 27/07/2025

**OBJET : REVISION DU LOYER 7 RUE MARC PARROTIN**

*Pour : 9 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu des locataires domiciliés au 7 rue Marc Parrotin,

Il donne lecture du courrier et précise les montants actuels :

- Loyer 480,00 € (délibération n°22090206 du 02/09/2022)
- Charges 80,00 € (délibération n°25043006 du 30/04/2025)

Monsieur le Maire propose

- Loyer 380,00 €
- Charges 80,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Fixe** à compter du 1<sup>er</sup> août 2025, le loyer mensuel du logement situé au 7 rue Marc Parrotin à la somme de 380,00 € (trois cent quatre-vingt euros),

**Décide** de maintenir les charges à 80,00 € (quatre-vingt euros),

**Autorise** Monsieur le Maire à établir un avenant pour le logement situé au 7 rue Marc Parrotin,

**Demande** aux locataires de prendre contact avec la Caisse d'Allocations Familiales pour des aides éventuelles.

**OBJET : AVENANTS MARCHE MTL**

*Pour : 9 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant relatif au marché public,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'engagement qu'il a pris pour ce marché.

LOT 8 : PARBAUD

- Avenant N°2 : Déduction de deux radiateurs non installés ; le montant de l'avenant est de moins 712,00 € H.T. soit une diminution du coût total du lot 8,

Le nouveau montant du lot 8 est de 19 245,80 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** l'avenant relatif au marché public,

**PREND ACTE** de l'engagement pris par Monsieur le Maire concernant l'avenant relatif au marché public.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)  
PROCES-VERBAL de la Séance du 11 juillet 2025

**OBJET : QUESTION DIVERSES**

- M. le Maire précise que le sol de la classe de la directrice de maternelle à l'école est terminé.
- Le tour de France féminin passe sur la commune le 30/07/2025.
- Utilisation stade communal : il faut faire la réponse aux professeurs des écoles pour préciser que ce stade est mis à disposition de l'USV, et qu'il y a eu une mauvaise communication.

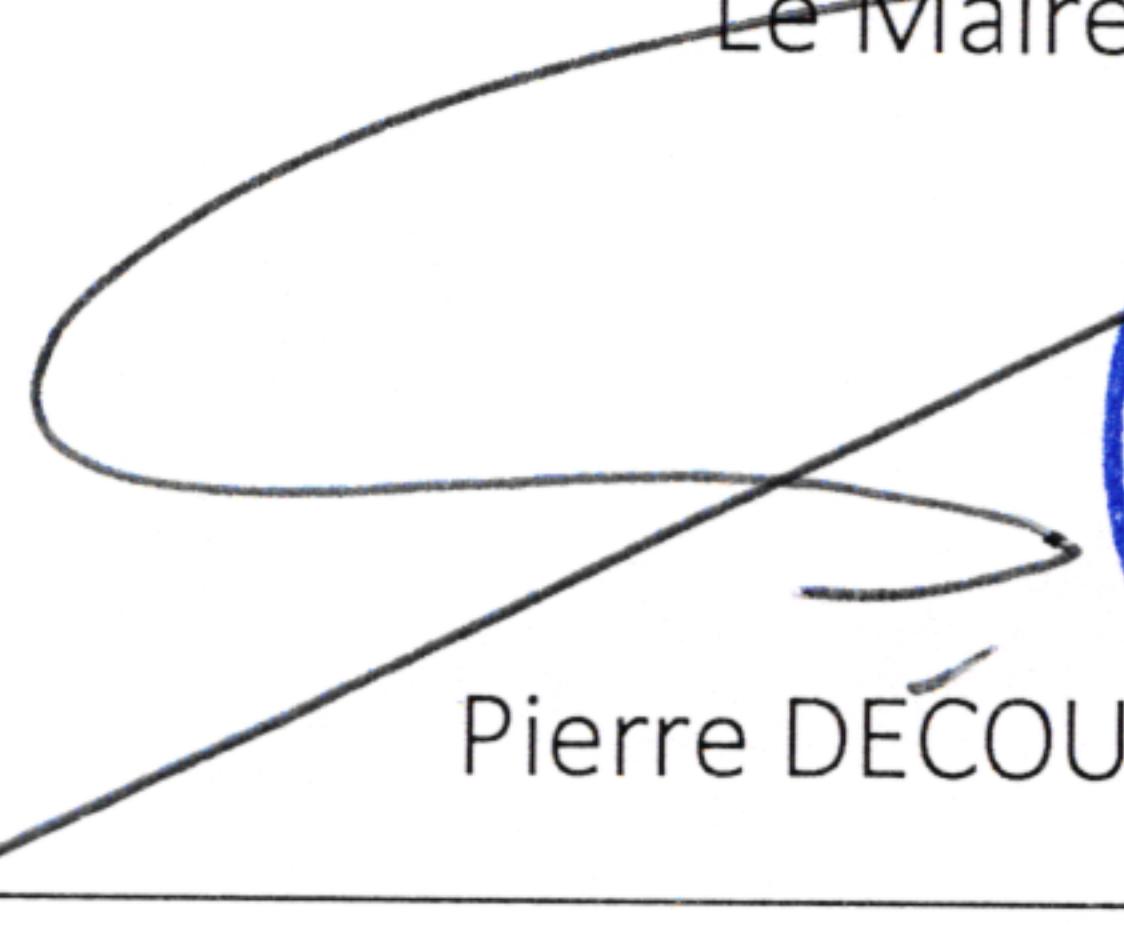
M. le Maire précise qu'il est interdit de courir sur la pelouse des stades, à La Souterraine également.

*Départ de X. Devaud à 20h30.*

- Date du repas des ainés 30/11/2025 : traiteur (Larraud)  
Voir Daniel Couturier pour le chanteur : il faudra compter le nombre de personnes de + de 70 ans et préparer un courrier pour leur donner le choix entre le repas et le colis.
- Organisation de la distribution des bulletins.

M. le Maire souligne que la fin de mandat est compliquée.

La séance est levée à 21h03.

<p>Le Maire,  Pierre DECOURTIER</p> 	<p>Secrétaire de séance,</p> <p>Myriam BROGNARA</p>
--	---